



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 30/2021  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget  
communal de l'exercice 2021  
2ème série**

***Séance de la commission des finances***

Date	Jeudi 30 septembre 2021 à 18h15
Lieu	Salle du Conseil communal

Vevey, le 13 septembre 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

### **Objet du préavis**

Conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes et du règlement du 10 octobre 2014 du Conseil communal, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation la deuxième série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires, qui ont fait l'objet de la communication municipale n° C 2/2002, du 17 janvier 2002.

### **Principes de régularisation des dépassements budgétaires**

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires, appliqués dès l'exercice 2003, sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis doivent être déposés en avril, juin, septembre/octobre et décembre/janvier. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
  - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil,
  - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil, n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation financière horizontale, fonds intercommunaux, etc.),
  - Les crédits supplémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.
- Présentation à la commission des finances et au Conseil communal, si des faits marquants le justifient, sous forme d'une communication, de quatre situations budgétaires successives (dépassements, économies, faits marquants de l'exploitation du budget), à fin juin, fin septembre, fin décembre et pour le pré-bouclement (mars-avril).

### **Crédits supplémentaires demandés**

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après la deuxième série de crédits supplémentaires au budget 2021 :

**Crédits supplémentaires déjà engagés par la Municipalité**

**141 Personnel, charges sociales, assurances**

141.3092 Frais de recherche du personnel  
Budget CHF 20'000.— Crédit supplémentaire CHF 55'000.—  
Frais d'une procédure de recrutement de postes élevés par un spécialiste externe ; de l'étude des profils et des compétences requises jusqu'à l'assessment des candidats.

**251 Administration gérances**

251.3185.03 Honoraires et expertises sur opérations immobilières  
Budget CHF 20'000.— Crédit supplémentaire CHF 7'000.—  
Soutiens par un spécialiste du domaine de la restauration dans le cadre de la procédure d'appel d'offres et du comité d'évaluation concernant l'exploitations du Pavillon du Poids du Foin (Kiosque du Bois d'Amour).

**275 Piscines de Vevey-Corseaux Plage**

275.3141.31 Travaux d'entretien spéciaux  
Budget CHF 60'000.— Crédit supplémentaire CHF 60'000.—  
Remplacement des 3 stations de levage du fond mobile du bassin intérieur.

**351 Direction – Administration (Urbanisme)**

351.3185 Honoraires, études et frais d'expertises  
Budget CHF 218'000.— Crédit supplémentaire CHF 90'000.—  
Lors des boucléments de comptes 2020, le montant octroyé au budget 2020 n'a pas fait l'objet d'un report de crédit comme cela aurait dû être le cas pour continuer le mandat du plan climat. Ce crédit complémentaire compense le non-report.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 30, du 13 septembre 2021, concernant le « Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2021 – 2ème série »
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2021 tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 212'000.—.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Municipal délégué : Monsieur Yvan Luccarini